

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 27 juin 2024

DATE DE CONVOCATION : 21 juin 2024

N°2024-04-03

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 38
Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 6

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024 et le 27 JUIN à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Lagarde-sur-le-Né, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Isabelle LAGARDE, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. MOREAU Philippe – BAINES-SAINTE-RADEGONDE : M. DUBOJSKI Michel, Mme PIGNOCHET Isabelle - BARBEZIEUX-SAINTE-HILAIRE : M. DELATTE Benoît, Mme PEREZ Géraldine - BARRET : M. PROVOST Jean-Jacques, Mme PAULHAC Laëtitia - BÉCHERESSE : M. HERROUET Jean-Pierre – BERNEUIL : Mme GUETTÉ Marie-Claude – BORS : M. ARNAUD Yvon - BRIE-SOUS-BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. MAUDET Didier – CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe – CHAMPAGNE-VIGNY : M. DEXET Emmanuel - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – ÉTRIAAC : M. BARON Frédéric - GUIMPS : Mme BAUDOUIN Line – LACHAISE : M. BLUTEAU Jacky - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques – LAGARDE-SUR-LE-NÉ : M. TESTAUD Alain - LE TATRE : M. DESSE Bernard - ORIOILLES : Mme LAGARDE Isabelle – PASSIRAC : M. DE CASTELBAJAC Dominique - PÉRIGNAC : M. MONTENON Thierry – REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude - SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. ROBIN Eric – SAINT-FÉLIX : Mme AUBRIT Marie-Claire – SAINT-MÉDARD-DE-BARBEZIEUX : Mme MONNEREAU Françoise – SAINTE-SOULINE : Mme MAHIAS Marie-Josèphe - SALLES-DE-BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel – VAL DES VIGNES : M. BARBOT Jean-Pierre, Mme BOIBELET AVRIL Elsa, M. Eric CHAIGNAUD – VIGNOLLES : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville) - Mme DELAHAYE Françoise (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme Isabelle LAGARDE (Oriolles) – M. BUZARD Laurent (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. BOBE Philippe (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme MONNEREAU Françoise (Saint-Médard-de-Barbezieux) – M. FONTENOY Yann (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme PEREZ Géraldine (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. HUGUES Jacky (Touvérac) a donné pouvoir à M. DESSE Bernard (Le Tâtre).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) – Mme BAUCANNE Brigitte (Berneuil) - Mme PIGEAUD Annick (Guimps).

Etaient excusés :

M. LAROCHE Alexis (Baignes-Sainte-Radegonde) - Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux-Saint-Hilaire) - Mme DELAHAYE Françoise (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. BUZARD Laurent (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. BOBE Philippe (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. FONTENOY Yann (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. VEYSSIERE Jean-Marie (Chantillac) – Mme POUPEAU Dominique (Chantillac) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) – M. BERGEON Frédéric (Montmérac) - M. DUBROCA Allain (Saint-Palais-du-Né) - M. HUGUES Jacky (Touvérac).

AR Prefecture

016-200029734-20240627-DEL_2024_04_03-DE
Reçu le 28/06/2024

N°3 - Objet : Décision modificative n°1 des budgets de la communauté de Communes des 4B sud Charente

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'adoption du budget prévisionnel de la communauté de Communes le 28 mars 2024.

Les montants de tous les travaux n'étaient pas encore prévus lors de l'adoption du BP, aussi, il convient d'établir une première décision modificative pour les budgets de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président en donne lecture.

En synthèse les éléments principaux à retenir sont les suivants :

Section de fonctionnement – budget Général :

- Dépenses :

- Un transfert de crédit au sein du compte 65568-020 « participation » :
 - rajout d'un montant de 70€ pour la commune de Chevanceaux. Le nombre d'élèves provenant de Chantillac n'a pas évolué soit 9 maternelles mais le coût est passé de 700 à 730€ soit $9 \times 730 = 6\,570\text{€}$, les crédits inscrits au BP étant de 6 500€
 - rajout de 450€ pour la commune de Mouthiers / Boëme qui accueille un enfant de Pérignac en classe ULIS (en CM1) pour 450€, c'est la 1^{ère} fois que nous participons.
 - rajout de 7 357€ pour l'école de Sainte Marie suite à la délibération du mois de mai déterminant le coût des maternelles et primaires. Le nombre d'enfants concernés est passé de 70 à 68 mais le montant à verser est de 88 129€, les crédits inscrits au BP étant de 80 772€
 - déduction de 3 941€ pour le SIVOS Grande Champagne. Le nombre d'élèves provenant de Saint Palais étant passé de 5 à 4 soit de 22 810€ à 21 058,20€, les crédits inscrits au BP étant de 25 000€
 - déduction d'un montant de 449€ pour le syndicat SMAGVC d'Aire d'accueil des gens du voyage dont la participation a augmenté de 3% soit de 26 749€ à 27 551€, les crédits inscrits au BP étant de 28 000€ (prévision d'une augmentation à 5%).
- Un rajout de crédit au compte 65748-633 « participations » pour la participation de l'office de tourisme inscrit au BP pour 123 000€ alors que la participation est de 125 485,29 soit 2 486€ de plus
- Un rajout de crédit au compte 6541 « non-valeur » pour un montant de 3 782€, les crédits inscrits au BP de 8 000€ étant insuffisants par rapport à l'état présenté qui se détaille de la façon suivante :

AR Prefecture

016-200029734-20240627-DEL_2024_04_03-DE
Reçu le 28/06/2024

Année	Montant Non valeur
2016	208,35
2017	310,00
2018	1 131,55
2019	1 045,00
2020	1 605,21
2021	2 213,04
2022	2 516,33
2023	2 433,15
2024	318,90
	11 781,53

- Un rajout de crédit au chapitre 66 « charges financières » suite à l'évolution du taux d'intérêt de l'emprunt château de 2014 : augmentation de 1,90% à 3,90% (évolution du livret A) pour un montant de 13 560€ au compte 66111 « intérêts » et un montant de 9 323€ au compte 661121 « montant ICNE »

- Recettes :

- Un rajout de crédit au compte 6419 « rembt sur rémunérations » pour un montant de 10 000€
- Un rajout de crédit au compte 75888 « autres produits divers » pour un montant de 7 000€, remboursement du centre de gestion exercice syndical année 2023
- Un rajout de crédit au compte 73113 « TASCOCOM » pour un montant de 15 188€

Section d'investissement – budget Général :

- Dépenses :

- Un virement de crédit du compte 204182 -020 « Subvention org. Publics divers »
 - au compte 165-633 pour rembourser la caution d'un montant de 1 000€
 - au compte 2188-321 opération 900 « gymnase de Blanzac » pour l'achat de l'autolaveuse d'un montant de 318€ à la suite de la réception du devis, qui dépasse le montant de l'estimation prévu au budget.
 - au compte 261 « Participation » suite à l'adhésion à l'AFL pour un montant de 9 200€ pour cette année 2024.

AR Prefecture

016-200029734-20240627-DEL_2024_04_03-DE
Reçu le 28/06/2024

Budget Général

compte	libellé	dépense	recette
65568	Participation Chevanceaux	70,00 €	
65568	Participation Ste Marie	7 357,00 €	
65568	Participation Commune Mouthiers	450,00 €	
65568	Participation Sivos Grde Champagne	- 3 941,00 €	
65568	Participation SMAGVC	- 449,00 €	
65748	Participation Office de Pôle	2 486,00 €	
6541	Non valeurs	3 782,00 €	
66111	Intérêt d'emprunt	13 560,00 €	
661121	ICNE	9 323,00 €	
6419	Remb sur rémunération		10 000,00 €
75888	Remb CDG exercice syndical		7 000,00 €
73113	TASCOM		15 638,00 €
	TOTAL	32 638,00 €	32 638,00 €
204182	Subvention org. Publics divers	- 10 518,00 €	
165	Remb. caution camping	1 000,00 €	
2188/900	Autolaveuse gymnase Blanzac	318,00 €	
261	Participations	9 200,00 €	
	TOTAL	- €	- €

Section d'investissement – budget Economie :

- Dépenses :

- Un rajout de crédit au compte 165-61 « caution » pour un montant de 1 000€ pour rembourser la caution à la société Aircraft Dismantling

- Recettes :

- Un rajout de crédit au compte 165-61 « caution » pour un montant de 1 000€ pour le nouveau locataire du bâtiment d'accueil entreprise.

Budget Economie

compte	libellé	dépense	recette
165	Remb. caution Aircraft	1 000,00 €	
165	caution		1 000,00 €
	TOTAL	1 000,00 €	1 000,00 €

AR Prefecture

016-200029734-20240627-DEL_2024_04_03-DE
Reçu le 28/06/2024

Section de fonctionnement – budget Voirie :

- Dépenses :

- Un rajout de crédit au compte 62268-845 « Autres honoraires » d'un montant de 3 016€ sur la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2024.

- Recettes :

- Un rajout de crédit au compte 70878-845 « remboursement de frais » pour un montant de 3 016€

Budget Voirie

compte	libellé	dépense	recette
62268	Autres honoraires	3 016,00 €	
70878	Remboursements de frais		3 016,00 €
	TOTAL	3 016,00 €	3 016,00 €

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la décision modificative n° 1 du budget Général et annexes 2024 telle que présentée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Touvérac, le 28 juin 2024

Le Président,
Jacques CHABOT



La secrétaire de séance,
Isabelle LAGARDE



Certifié exécutoire :
Après transmission en Sous-Préfecture
le : **28 JUIN 2024**.....
et sa mise en ligne
le : **2 JUIL. 2024**.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

AR Prefecture

016-200029734-20240627-DEL_2024_04_03-DE
Reçu le 28/06/2024